

# GERPINNES

## BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL DE L'ENTITÉ

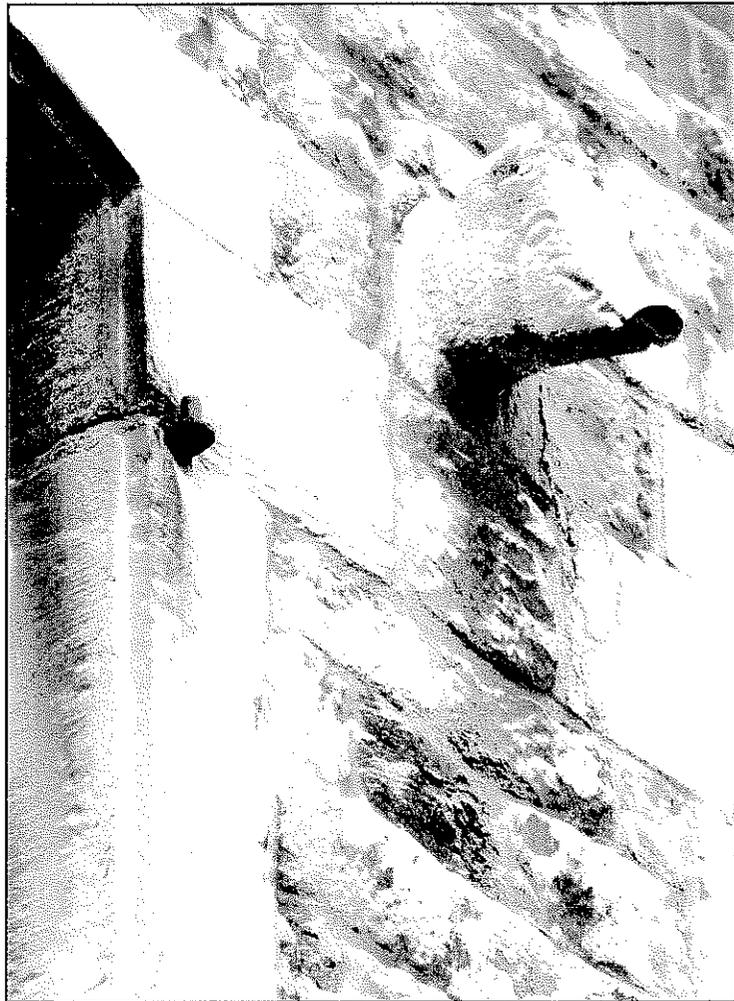


Photo de Jef Van Hove : «Rue Bockoltz à Gerpinnes»  
1<sup>er</sup> Prix de la Catégorie Secondaire Inférieur

© Gerpinnes Environnement et Centre culturel de Gerpinnes – Photographie du concours annuel

Bimestriel  
Mars 2003

Numéro **175**



## CONSEIL COMMUNAL

### DU 23 DECEMBRE 2002

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2002 avec l'observation suivante :

Budget 2003 de la Fabrique d'Eglise de Gougnyes : rappeler une promesse d'intervention dans les frais d'aménagement de l'église.

Le Conseil communal décide, de reconduire le Plan communal pour l'emploi pour une durée d'un an du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003.

Le Conseil communal, approuve le devis des travaux forestiers, réf (613) n° 8434/02, au montant de 5.328,83 € TVA comprise.

Le Conseil arrête à l'unanimité les règlements complémentaires suivants :

Sur la place communale de Gougnyes, le stationnement est organisé. Dans la rue de la Station, le stationnement est délimité, du côté pair : entre le n° 16 et le n° 5 et du côté impair : entre le n° 17 et le n° 7 et le stationnement est interdit du côté pair : entre le n° 5 et le n° 17 et du côté impair : entre le n° 7 et la rue de Dinant.

Dans l'allée reliant la RN5 au rond-point du Chêniate, la circulation est canalisée par un flot central et une division axiale.

Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux EI et les marques au sol appropriées.

Les propositions relatives au hameau d'Hymiée seront revues par le Collège échevinal en concertation avec les mandataires locaux et la population concernée.

Le Conseil communal, à l'unanimité arrête que dans la rue de Châtelet, entre les agglomérations de Gougnyes et de Villers-Poterie, la vitesse maximale autorisée est limitée à 70 km/h.

Le Conseil communal, considérant que la problématique du logiciel de comptabilité et une absence pour maladie n'ont pas permis de présenter le projet de budget 2003 dans les délais prévus, décide de recourir pour l'exercice 2003 à des crédits provisoires correspondant à deux douzièmes.

Le Conseil prend acte de l'engagement de l'opérateur PROXIMUS de démonter son site sis rue St Roch dès qu'il aura l'autorisation de construire un site de remplacement sur le pylône multi-opérateurs proposé par la société ASTRID sur un terrain communal situé chemin Trieu Marie Lineaux à Gerpinnes.

Le Conseil, siégeant à huis clos, désigne à titre temporaire, Monsieur PIERARD Bernard en qualité de Directeur d'école faisant fonction, Mademoiselle CANIVET Virginie, en qualité d'institutrice maternelle et primaire, Madame BOLLIG Annie, en qualité de Directrice d'école faisant fonction et Mademoiselle JACQUEMIN Sophie, en qualité d'institutrice primaire. Agrée la décision de désignations temporaires de Mademoiselle LEPRINCE Magali et Madame PIERARD

	
<h1>SOMMAIRE</h1>	
<p>DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL .....p. 3 du 23 décembre 2002 du 28 janvier 2003</p>	
<p>COMMUNIQUE DU COLLEGE ECHEVINAL .....p. 6 Les Membres du Collège échevinal Foire Verte 2003 Permis d'environnement Vol carte bancaire Permis de conduire C ou D</p>	
<p>SOCIAL .....p. 7 Maisons sociales Carnet rose</p>	
<p>CULTURE .....p. 8 Célébrations du IXe Centenaire de la sainteté de Rolende Centre Culturel Le Cercle " Walon D'Vant tout " de Gougnyes</p>	
<p>LAICITE .....p. 10 Cercle Laïque Entente et Fraternité</p>	
<p>FESTIVITES .....p. 10 Grand Feu Syndicat d'Initiative Cassages du verre Pentecôte</p>	
<p>NATURE ET ENVIRONNEMENT .....p. 10 Collectes Magnolia</p>	

Catherine, en qualité de maîtresse de religion catholique et accorde une interruption de carrière à Madame PIERARD Catherine et à Mademoiselle BAIJOT Emmanuelle

En constat de blocage du fonctionnement de l'Agence locale pour l'emploi, le Conseil a décidé le principe d'associer au Conseil d'administration de l'A.L.E un expert dans le domaine des A.S.B.L avec voix consultative et charge le Collège échevinal de lui proposer la candidature d'un expert neutre à la prochaine réunion du Conseil Communal

### DU 28 JANVIER 2003

Monsieur Pascal VAN WILDER reçoit l'insigne d'honneur de bronze de lauréat du travail.

A l'unanimité, le Conseil communal décide d'inscrire les points suivants en urgence :

- 1- Motion sur la E 420.
- 2- Assemblée générale de l'Intercommunale ISPPC.
- 3- Droit de réponse à propos du dossier DEVOS.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 décembre 2002

Le Conseil communal, décide après approbation par le ministre compétent en matière de forêts, d'échanger moyennant une soulte au profit de la Commune des parcelles de terrain boisées à Loverval appartenant à la commune de Gerpinnes avec des parcelles sises à Loverval appartenant à la SA Frère-Bourgeois, les frais étant à charge de la SA Frère-Bourgeois.

Le Conseil communal, à l'unanimité décide de ne pas réaliser l'acte d'achat de la cour de marchandises, du hangar, cabine et quai de chargement de l'ancienne gare d'Acoz.

Le Conseil communal, à l'unanimité décide que Monsieur Jean HALBRECQ, Avocat, est associé au Conseil d'administration de l'Agence locale pour l'emploi en qualité d'expert avec voix consultative. Ses missions de l'expert sont, assister les membres de l'assemblée générale et du Conseil d'administration en vue de rechercher une solution juridique à tout problème résultant du blocage de l'Agence locale pour l'emploi et définir les vrais problèmes, déterminer des solutions, au besoin et en assurer le suivi.

Le Conseil communal, à l'unanimité ratifie la délibération du 8 janvier 2003 par laquelle le Collège échevinal attribue à la société Belgacom le marché relatif au remplacement du central téléphonique du service des travaux pour la somme de 6.225,20 € TVA comprise et la délibération du 15 janvier 2003 par laquelle le Collège échevinal attribue à la société LESUCO le marché relatif au remplacement de l'éclairage des terrains de tennis du RCIT à Loverval pour la somme de 8.421,60 € TVAC.

(suite en page 5)

(suite de la page 5)

Le Conseil à l'unanimité arrête qu'il est établi, pour les exercices 2003 à 2006, une redevance communale pour la délivrance par la commune de permis d'environnement, de permis unique et de permis d'urbanisme. La redevance est due par la personne qui demande le permis.

Le tarif est établi comme suit :

- Permis de classe 3 : 20 €
- Permis de classe 2 :
  - Si l'envoi est d'un poids inférieur ou égal à 2 kg : 90 €
  - Si l'envoi est d'un poids supérieur à 2 kg : le coût réel des tarifs postaux en vigueur avec un minimum de 90 €
- Permis de classe 1 :
  - Si l'envoi est d'un poids inférieur ou égal à 5 kg : 830 €
  - Si l'envoi est d'un poids supérieur à 5 kg : le coût réel des tarifs postaux en vigueur avec un minimum de 830 €
- Il sera en outre facturé 2,50 € par affiche supplémentaire nécessaire selon les modalités de l'enquête.
- Permis d'urbanisme de minime importance ( pour les demandes se rapportant aux articles 263.1° à 263.28° du CWA-TUP ) : 15 €
- Permis d'urbanisme : 60 €
- Permis d'urbanisme nécessitant l'avis de la CCAT : 100 €
- Permis d'urbanisme nécessitant une enquête publique ( 2 affiches ) ainsi que l'avis de la CCAT : 135 €
- Permis unique : il sera facturé au redevable le coût total du permis d'environnement augmenté du coût total du permis d'urbanisme.

La redevance est payable au moment de l'introduction de la demande de permis, à défaut, le recouvrement de la redevance sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes. Le montant réclamé pourra être majoré des intérêts de retard au taux légal.

Le Conseil communal, à l'unanimité approuve la délibération du 20 juin 2002 par laquelle le Conseil de l'Aide Sociale décide l'adhésion du CPAS à l'urgence sociale de la Communauté du Pays de Charleroi, Val de Sambre et Sud Hainaut, à titre expérimental pour un an, à partir du 1er janvier 2003 et désigne Madame Annette MOREAUX-BERNARD, Echevine des Affaires Sociales, en qualité de déléguée du Conseil communal à l'assemblée générale de l'association " Urgence Sociale de la Communauté Urbaine ".

Comme le prescrit l'article 88 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, le Président dudit Centre présente au Conseil communal le budget de l'exercice 2003 arrêté par le Conseil de l'Aide Sociale le 18 décembre 2002.

Après avoir pris connaissance de la note de politique générale pour l'année 2003, le Conseil communal approuve à l'unanimité le budget 2003 aux montants suivants :

#### Service ordinaire :

Total des recettes	= 1.819.489,36 €
Total des dépenses	= 1.819.489,36 €

L'intervention communale s'élève à 806.655,33 €

#### Service extraordinaire :

Total des recettes	= 9.841,29 €
Total des dépenses	= 9.250,00 €
BONI	= 591,29 €

#### Motion relative à la E 420

Le Conseil Communal de Gerpennes a pris connaissance de l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 décembre 2002 adoptant l'avant-projet de révision des plans de secteur de Charleroi et Philippeville-Couvin.

A sa lecture, le Conseil Communal

1°) s'inquiète en constatant que cet avant-projet privilégie le développement du tracé Est en énumérant une série de points préjudiciables aux entités de Gerpennes et Châtelet, à savoir :

Le tracé Est couperait le Tour Sainte-Rolende à deux endroits alors qu'il s'agit d'une tradition vieille de 900 ans figurant sur la liste très restreinte des richesses culturelles wallonnes pouvant prétendre à un classement comme patrimoine de l'humanité (UNESCO).

Le tracé Est traverserait des terres agricoles sur une distance de 6 km et serait de loin le plus dévastateur pour l'agriculture (voir l'étude du CREAT). Pas moins de 240 hectares de bonnes terres agricoles feraient l'objet d'une expropriation, trois grosses exploitations disparaîtraient et plus de 40 agriculteurs seraient concernés dont 5 ont fait l'effort de diversifier leurs activités.

Le tracé Est saccagerait des sites naturels de grand intérêt biologique et notamment la réserve de SEBASTOPOL, la vallée du Ry de Sinri, le verger NAMECHE (repris dans le PCDN de Gerpennes), la réserve ornithologique du Petit Floreffe, la carrière MOREAU ... ce qui est corroboré par une étude réalisée par le Conservateur de la réserve de SEBASTOPOL. De plus, l'intérêt subit porté au terrier « Cerisier d'Asie » acquis récemment par la Région wallonne n'est pas sans étonner.

Le tracé Est nécessiterait la construction coûteuse d'un échangeur vers le R.9 alors qu'il en existe un à Marcinelle (quartier de la Tombe) depuis plus de vingt ans et inutilisé à ce jour.

Le tracé Est n'est pas le plus court vers l'aéroport et les grands pôles d'activités économiques (Carcid, Glaverbel, Thy-Marcinelle, Arce-lor).

2°) s'interroge sur les raisons pour lesquelles les propositions alternatives déposées par les asbl « Charleroi South Air Pur » et « Nos Vilâdjes » n'ont pas fait l'objet du même traitement.

En effet le tracé de « Nos Vilâdjes », bien qu'il soit très proche du tracé central présenté par le Gouvernement wallon, n'est pas repris comme tracé alternatif au même titre que celui proposé par « Charleroi South Air Pur ».

En conséquence de quoi le Conseil Communal, à l'unanimité :

Article 1 : requiert que le projet « Nos Vilâdjes » soit vraiment considéré comme tracé alternatif à part entière.

Article 2 : confirme l'ensemble des points forts énoncés dans le projet de tracé alternatif qu'il adopté à l'unanimité en sa séance du 12 juin 2002.

Article 3 : réclame que toutes les alternatives et propositions crédibles soient étudiées de la même manière et avec la même rigueur objective que les études du MET réalisées antérieurement par le CREAT.

Article 4 : garantit à la population que l'ensemble des mandataires communaux manifeste la plus extrême des vigilances à propos de la problématique de la E420.

Article 5 : attend du Gouvernement wallon qu'il adopte enfin une attitude irréprochable et objective quant aux critères et aux méthodes de travail qui fixeront le choix des tracés soumis à l'enquête. A défaut, il confirme sa volonté d'introduire tout recours administratif et/ou judiciaire visant à garantir les intérêts de nos concitoyens.

Article 6 : la présente motion est adressée aux Membres du Gouvernement wallon, aux Parlementaires de l'Arrondissement de Charleroi ainsi qu'à la presse régionale.

Le Conseil communal, rejette le contenu des objets portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2003 de l'Intercommunale ISPPC et charge ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en séance du 28 janvier 2003.

Procédant par scrutin secret, le Conseil communal, à l'unanimité accorde une majoration de traitement à Mr Joseph MARCHETTI, Echevin.

Le traitement de l'intéressé, majoré du montant compensant la perte de revenus, ne peut excéder le traitement d'un échevin d'une commune de 50.000 habitants.

## COMMUNIQUES DU COLLEGE ECHEVINAL

Mr Roland MARCHAL , Bourgmestre  
3, rue du Moulin – 071/50.30.91 – rmarshal@gerpinnes.be

Mme Anne-Marie MOREAUX – BERNARD ,1ère Echevine  
13, allée N-D de Grâce – 071/43.59.59 – amoreaux@gerpinnes.be

Mr Serge QUINTART , 2ème Echevin  
34a, rue de la Raguette – 071/50.26.92 – squintart@gerpinnes.be

Mr Eric BEAUCLAIRE, 3ème Echevin  
2a, rue d'Hanzinne – 0476/26.11.90 – ebeauclaire@gerpinnes.be

Mme Béatrice TOUSSAINT – VERDIN , 4ème Echevine  
20, allée N-D de Grâce – 0476/69.08.45 – btoussaint@gerpinnes.be

Mr Joseph MARCHETTI , 5ème Echevin  
1, rue du Bonbié – 071/50.38.80 – jmarchetti@gerpinnes.be

### Foire Verte 2003

En raison des multiples festivités liées au 9ème centenaire de la reconnaissance officielle de la sainteté de Rolende et en vue d'en assurer la pleine réussite, l'Administration communale de Gerpinnes sera dans l'impossibilité d'organiser la Foire Verte de cette année. Néanmoins, cette manifestation bénéficiera d'un très grand intérêt en 2004.

### Permis d'environnement

Comme nous vous l'annoncions dans un précédent bulletin communal, le permis d'environnement est entré en vigueur le 1er octobre 2002.

Cette nouvelle législation définit l'octroi de permis englobant non seulement la traditionnelle autorisation d'exploiter mais aussi tout permis particulier en matière d'eau, de déchets d'ex-

ploitation de carrière, etc.; la volonté du législateur étant d'adapter et simplifier les procédures en réduisant les délais et en précisant les règles.

Pour ce faire, le Gouvernement wallon entend encadrer l'activité économique de normes claires et précises: générales (s'appliquant à tous les établissements), sectorielles (s'adaptant à des secteurs spécifiques) et intégrales (pour les classes 3).

### **Nous sommes tous concernés !**

En effet, les "classes 3" regroupent des activités et établissements peu polluants tels que les stations d'épuration individuelles, les cuves à mazout supérieures ou égales à 3000 litres, les réservoirs de gaz butane et/ou propane, etc.

Pour ce qui est des **stations d'épuration individuelles**, les conditions intégrales relatives à ces installations sont parues au Moniteur belge le 15 novembre 2002.

**Tout détenteur est donc prié de se rendre à l'administration communale, service urbanisme**, afin de faire sa "**déclaration**" : procédure allégée d'autorisation par laquelle le déclarant affirme respecter les normes intégrales qui encadrent ledit établissement repris en classe 3.

### Pour les secteurs spécifiques...

Notons que les conditions sectorielles relatives :

- **aux utilisations confinées d'organismes génétiquement modifiés ou pathogènes** sont parues au Moniteur Belge le 21 septembre 2002.
- **aux installations et/ou activités consommant des solvants** sont parues au Moniteur Belge le 16 octobre 2002.  
Les secteurs visés sont nombreux, citons entre-autre l'impression sur rotative offset à sécheur thermique, l'héliogravure d'édition, le nettoyage

des surfaces, le revêtement et retouche de véhicules, le laquage en continu, le nettoyage à sec, l'imprégnation du bois...

- **aux centrales thermiques et autres installations de combustion pour la production d'électricité dont la puissance installée est égale ou supérieure à 50MW, ainsi que pour la production de vapeur et d'eau chaude** sont parues au Moniteur Belge le 19 décembre 2002.

Il est conseillé à toute personne se sentant concernée par l'une ou l'autre de ces activités, de se renseigner au service urbanisme afin, s'il y a lieu, d'identifier la classe de son établissement et de prendre connaissance des éventuelles démarches à entreprendre.

## **VOL CARTE BANCAIRE – ceci n'est pas une blague**

### **Comment se faire voler sa carte bancaire**

Vous allez tranquillement retirer de l'argent à un distributeur. Vous insérez votre carte dans le distributeur, et puis... plus rien.

Vous pressez la touche " Annulation " pour récupérer votre carte, mais elle reste bloquée dans le distributeur...

Vous vous dites " ce n'est pas grave, j'irai demain à la banque du distributeur pour la récupérer " .

Le lendemain, à la banque : Non Monsieur, votre carte n'a pas été avalée par le distributeur.

Nous ne la possédons pas.

Vous appelez votre banque et, surprise : Monsieur, votre compte est à découvert de 1000 € ?

...!!!

Que s'est-il passé ???

### **EXPLICATIONS**

Des petits malins rajoutent un petit plastique sur le distributeur. La carte bleue est retenue par un morceau de bande VHS. De ce fait le distributeur ne peut la lire et même l'avalier. Un morceau de plastique empêche la carte de ressortir ( flèche rouge ). Si cela vous arrive, regardez donc de TRES près le système d'insertion de la carte bleue. Si un morceau de plastique a été scotché (scotch double-face) dessus : **TIREZ DESSUS**, et vous pourrez récupérer votre carte.

**Regardez autour de vous, votre voleur n'est pas loin.**

**Si quelqu'un vient vous voir pour voir ce qui se passe, TENEZ VOUS EN ÉLOIGNANT. NE QUITTEZ PAS LE DISTRIBUTEUR?**

C'est sans doute votre voleur qui va "aux nouvelles" et même vous conseiller de revenir demain récupérer votre carte à la banque ou s'il vous dit de retaper votre code.

**NE LE FAITE PAS.**

Si vous avez un doute : FAITE IMMEDIATEMENT OPPOSITION, n'attendez pas.

Envoyez cette page à vos amis, connaissances pour qu'ils connaissent le " truc " .

**Et à voir les distributeurs du coin, ça pourrait devenir un sport national!!!**

## **AVEZ-VOUS UN PERMIS DE CONDUIRE C (CAMIONS) OU D (AUTOBUS) DELIVRE AVANT 1989 ?**

### **Attestation d'aptitude à la conduite du groupe 2**

Tout titulaire d'un permis de conduire C ou D délivré avant le 1er janvier 1989 peut conduire jusqu'au 30 septembre 2003 des camions et autobus sans avoir subi un examen médical, à condition de ne transporter aucun passager.

Si vous êtes titulaire d'un tel permis de conduire et souhaitez conserver la catégorie C ou D après le 30 septembre 2003, vous devez veiller à obtenir une "Attestation d'aptitude à la conduite pour les candidats au permis de conduire du groupe 2".

Cette attestation médicale peut être délivrée uniquement par les médecins suivants :

- médecin d'un **centre médical** ex. : Service de Santé Administratif Centre Albert (16e étage) CHARLEROI
- médecin d'un **service médical du Travail** (via votre employeur)
- médecin de l'armée ou de la police fédérale.

Lors de la prise de rendez-vous avec le service médical, renseignez-vous pour **l'examen de la vue** ; car il vous faut également une attestation.

Pour votre **nouveau permis de conduire**, présentez-vous au service permis de conduire avec :

- l'attestation d'aptitude à la conduite groupe 2
- deux photos d'identité récentes
- des timbres fiscaux pour 11 € (à acheter au bureau de poste)

L'attestation d'aptitude à la conduite pour le groupe 2 a **toujours une durée limitée** :

- pour celui qui n'a pas atteint l'âge de 48 ans : 5 ans
- à partir de 48 ans : jusqu'à 53 ans au plus tard
- à partir de 50 ans : 3 ans maximum
- ou pour une durée plus courte déterminée par le médecin

**N' ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT AFIN QUE VOTRE PERMIS PUISSE ÊTRE RENOUELE A TEMPS !**

**Pour plus de renseignements : service permis de conduire de votre commune 071/50 90 48**

## **S**OCIAL

### **Maisons sociales:**

Si vous rencontrez des problèmes avec votre habitation, si vous êtes candidat pour un logement social

Monsieur Quairiaux Claude est à votre disposition à l'Administration communale (071/50.90.04) tous les samedis de 10h15 à 12h.

### **Carnet rose**

BOUVIER Eve	Née le 28-12-02	De Gerpennes
DOUKISSIS Théodore	Né le 08-01-03	De Gerpennes
GREGOIRE Cléa	Née le 16-01-03	De Gougnyes
ANEUSE Océane	Née le 16-01-03	De Joncret
BRAZI Sahra	Née le 18-01-03	D'Acoz
BAYET Sacha	Née le 20-01-03	D'Hymiée
MARIANO Anthony	Né le 22-01-03	De Gougnyes
DESART Théo	Né le 25-01-03	D'Hymiée
COCO Deborah	Née le 27-01-03	Des Flaches
VANDEPUT Corentin	Né le 30-01-03	De Lausprelle
PATEL Layla	Née le 30-01-03	De Joncret
NAVEZ Julien	Né le 31-01-03	D'Acoz
STRUYVEN Thibault	Né le 31-01-03	De Gerpennes
ORBAN Florine	Née le 01-02-03	D'Hymiée
BASSELET Emilie	Née le 12-02-03	Des Flaches
BERTACCHI Margaux	Née le 13-02-03	De Gougnyes
DUJEU Zoé	Née le 14-02-03	De Fromiée
CHEVALIER Romane	Née le 24-02-03	De Gougnyes

**Célébrations du IXe Centenaire de la sainteté de Rolende**

**1. Le dimanche 11 mai 2003**

- Départ de la procession de l'église Saint-Michel, vers le prieuré Saint-Augustin
- Messe pontificale à 10h00, au prieuré Saint-Augustin, suivie de la procession du IXe Centenaire avec la Châsse de Sainte Rolende - itinéraire du deuxième Tour.

**2. Le 13 mai 2003**

Fête de sainte Rolende : messe à 19h en l'église Saint-Michel.

**3. Le jeudi 29 Mai 2003, fête de l'Ascension**

Messe à 10h.30 suivie de la procession avec la Châsse de Sainte Rolende- itinéraire du premier Tour.

**4. Le Lundi de la Pentecôte 9 juin 2003 - Grand Pèlerinage**

- Ouverture de l'église Saint-Michel dès 2h15
- Messe à 3h. suivie du départ du grand pèlerinage à Sainte Rolende (Tour de plus ou moins 30 Km)
- Rentrée solennelle à 18h. à partir de la plaine de Sartia
- Salut solennel en l'église de Gerpennes vers 20h.

**Centre culturel de Gerpennes**

**Rue de Villers, 61- 63 à Gerpennes**

Tél. 071.50.11.64 ou 0475.48.61.26 – Fax 071.50.13.83

Adresse électronique [gerpennesculture@swing.be](mailto:gerpennesculture@swing.be)

***Cours de dessin et aquarelle***

Chaque mercredi, de 17 à 20 heures (sauf pendant les vacances scolaires), le Centre culturel propose dans ses locaux, un cours de dessin et aquarelle donné par l'aquarelliste gerpinnois Roger Lorant. Ce cours fonctionne depuis le début de l'année scolaire mais reste accessible à tout moment.

***Printemps des Centres culturels***

***Samedi 22 mars de 10 h à 13 heures***

Comme tous les autres Centres culturels agréés de la Communauté française "Wallonie-Bruxelles", le Centre culturel de Gerpennes fêtera le printemps le week-end des 21, 22 et 23 mars prochain! Vous pourrez découvrir à cette occasion, en avant première, l'exposition itinérante " En ce temps-là" installée à bord de l'autobus animation du Centre.

Cette exposition suivra le Tour en cinq week-ends, organisé par l'asbl 4ème Centenaire de la châsse de sainte Rolende du 25 avril au 1er juin, à l'occasion du 900ème anniversaire de la reconnaissance de la sainteté de Rolende.

Pour la découvrir en avant – première, rendez-vous au Centre culturel le samedi 22 mars entre 10 et 13 heures.

***Ateliers créatifs pour enfants de 4 à 10 ans***

***Pâques*** du lundi 14 au vendredi 18 avril, sur le thème "**Artistes en herbe**".

Chaque enfant découvrira le petit artiste qui sommeille en lui en apprenant à peindre, dessiner, bricoler, sculpter en s'amusant!

Des animations sportive et découverte nature lui seront aussi proposées.

***Été*** du lundi 30 juin au vendredi 4 juillet et, sous réserve, du lundi 25 au vendredi 29 août :

***"Princesses et chevaliers"***

Se replonger dans le Moyen-âge, avec ses tournois, danses, déguisements et grands festins dans la cour du château, voilà ce qui attend vos petites princesses et vos preux chevaliers.

Animation Moyen-âge, expression verbale, théâtre, jeux, ateliers.

Ces ateliers créatifs se déroulent au Centre culturel de 9 h à 15 heures 30.

Les frais d'inscription s'élèvent à 40 euros pour le premier enfant et 27,25 euros pour le frère ou la sœur. Le paiement confirme l'inscription.

Avec la collaboration du service provincial de la jeunesse et du service des animation de la province du Hainaut.

***Stages "jeunes reporters".***

Proposés à des adolescents de 11 à 13 ans, aux mêmes dates que les ateliers créatifs pour les 4-10 ans, ces stages ont pour objectif d'initier les jeunes à la pratique du reportage télévisé: prise de vues, prise de sons, interviews, montage sur ordinateur et réalisation d'un petit film présenté aux parents en fin de semaine.

Frais d'inscription : Voir Ateliers créatifs pour 4-10 ans (la réduction familiale s'applique pour frères et/ou soeurs inscrits dans l'un et l'autre stage).

***Stage d'aquarelle***

Du lundi 25 au samedi 30 août, le Centre culturel propose son 13ème stage d'aquarelle animé par Roger Lorant, aquarelliste gerpinnois reconnu. Ce stage s'adresse aux adultes souhaitant s'initier à l'aquarelle ou perfectionner leur passion. Ils pourront parcourir les paysages de notre entité et des contrées voisines et coucher sur le papier leur interprétation colorée de ces paysages. Frais de participation : 42 euros pour la semaine.

***Exposition itinérante « En ce temps-là »***

Le Centre culturel est l'un des partenaires des festivités organisées par l'asbl 4ème centenaire de la Châsse de sainte Rolende.

Comme en 1999, durant le Tour en 10 jours, il suivra le tour en 5 week-ends entre le 25 avril et le 1er juin et proposera, dans son autobus, une exposition itinérante intitulée « En ce temps-là ». Cette exposition présentera, autour des dates clés liées à l'histoire de sainte Rolende et à son culte, les faits marquants, les personnalités, les découvertes... qui firent l'histoire "En ce temps-là" !

Quels grands faits ont marqué 1103 ?

Qui étaient les grands personnages de 1599 ?

Comment vivaient les habitants de nos contrées en 774 ?

Les réponses à ces questions et bien d'autres informations historiques seront présentées dans cette exposition.

***Centre de documentation***

Plus de 65.000 documents répertoriés, revues, brochures, articles divers, peuvent être prêtés ou photocopiés afin de permettre aux élèves de l'enseignement primaire ou à ceux du secondaire, de préparer leurs travaux scolaires: dissertations, élocutions, travaux de recherche... Un petit coup de téléphone suffit et...deu, ou trois jours plus tard, l'élève peut emporter son prêt. Il ne lui reste alors qu'à réaliser son travail car, cela, le Centre culturel ne le fera pas!

***Sentier éco-pédagogique***

Le printemps est à notre porte! Le sentier éco-pédagogique du bois de Gougnies vous accueille et vous fait découvrir la faune et la flore de notre belle région.

Vous pourrez également vous procurer, au Centre culturel, un livret pédagogique complétant la découverte du sentier et destiné aux enfants. Des visites scolaires avec un guide nature sont organisées sur réservation auprès du Centre culturel.

***Internet, comment ça marche?***

Après le succès des sessions de cours organisées en 2001 et 2002, le Centre culturel ouvrent de nouvelles sessions d'initiation au fonctionnement d'Internet... On y apprendra à "se déplacer" à travers le réseau des réseaux, à rechercher des informations dans cette vaste toile, à envoyer des courriers électroniques... Mais aussi, on y découvrira l'histoire de cette formidable révolution des moyens de communication.

Chaque session comporte deux modules théoriques de deux heures, par groupe de huit personnes, et un module pratique de quatre heures par groupe de quatre personnes. Participation aux frais: 28 €, syllabus compris.

(suite en page 10)

**Le Cercle "Walon D'vant tout" de Gougnyes –  
Catégorie excellence a le plaisir de vous présenter  
une comédie en 3 actes.**

## " LI MON. NONKE DOU ZODIAC "

de Paul-Henri THOMSIN et Georges SIMONIS  
dans une mise en scène de Roger ANDRE  
le samedi 29 mars à 19h30.  
le dimanche 30 mars à 16h.  
à la salle " Aimé André " rue de l'Escucheau à Gougnyes.  
Le prochain spectacle aura lieu les samedi 08 et dimanche 09 novembre 2003.

## L AICITE

### **CERCLE LAÏQUE ENTENTE ET FRATERNITE (C.L.E.F.) association sans but lucratif**

Les locaux du Cercle Laïque Entente et Fraternité sont implantés dans l'ancienne maison Communale de Loverval (Place Brasseur). C'est un espace de citoyenneté ouvert à tous. Le CLEF y organise des débats, des rencontres des séminaires, des conférences ... bref venir nous rendre visite c'est l'occasion de favoriser les contacts et les échanges d'idées entre les habitants des différentes sections de l'entité gerpinnoise.

Des cérémonies laïques : le Cercle Laïque Entente et Fraternité se tient à votre disposition pour organiser des parrainages et des mariages laïques. Contact : Gérard de Stercke (071.21.39.33).

#### **Vous souhaitez rencontrer l'équipe du CLEF ?**

Assister à l'ASSEMBLEE GENERALE DU CLEF CE **SAMEDI 5 AVRIL A 10 HEURES** dans nos locaux (place Brasseur – Ancienne Maison Communale de Loverval - Entrée libre et gratuite )

Si vous décidez de devenir membre, vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel : " F.L.A.S.H. " (Feuille Laïque Action Solidarité Humanisme). Sur simple demande et sans engagement de votre part, nous vous adresserons un exemplaire du F.L.A.S.H.

#### **Vous souhaitez plus d'informations ?**

Contact : Gérard de Stercke, président du CLEF vous fournira tous les renseignements sur notre association.

## F ESTIVITES

### **Grand feu de Villers-Poterie Le samedi 5 avril 2003**

Sous la houlette du nouveau comité les festivités du grand feu 2003 se veulent conviviales et bon enfant, elles tenteront de rassembler les villageois et leurs voisins dans une bonne ambiance. Tous les joyeux lurons sont les bienvenus !

#### **Programme de la journée**

- 14H30' Rassemblement des masqués à la salle des fêtes (rue de Presles) et départ du cortège. Défilé en musique dans les rues du village.
- 20H00' Allumage du bûcher (rue des Cyprès, Ecurie des Sauvions).
- 21H00' Bal masqué animé par la Sono WATT SOUND.

Important : par respect pour le propriétaire du terrain, nous vous rappelons qu'il est interdit de venir individuellement déposer ses déchets verts et autres bois dans la pâture. Nous faisons appel à votre civisme et ce dans l'intérêt de la survie de cette festivité. D'avance merci !!!



### **24ème FOIRE ARTISANALE ET COMMERCIALE DE PENTECÔTE : 6, 7, 8, 9, 10 JUIN**

Afin de rencontrer le souhait de nombreux visiteurs, cette année la foire sera à nouveau accessible dès le vendredi soir. Nous aurons le plaisir de vous inviter à découvrir ou redécouvrir les exposants qui vous proposeront leurs articles à des conditions tout à fait exceptionnelles.

#### **Avis important aux artisans gerpinnois**

Vous êtes artisan, vous fabriquez un produit que vous voudriez promouvoir. Le Syndicat d'Initiative peut vous offrir gracieusement un emplacement à l'intérieur de notre foire de Pentecôte. Contactez-nous rapidement au 071/501485 pendant les heures de bureau ou au 071/504545 le soir.

#### **FESTIVAL DE GERPINNES**

#### **GERPINNES' FESTIVAL : SAMEDI 26 JUILLET**

Bloquez d'ores et déjà la date du 26 juillet pour cette cinquième édition du festival de Gerpinnes. Festival 100% belge, gratuit en plein air sur le parc Saint Adrien.

Plusieurs groupes gerpinnois nous feront l'honneur de leur présence : TLSS, Gerpinnes' Jack Flash, LARSEN.

A l'affiche aussi, LES GAUFF AU SUC, ALEC MANSION et à découvrir PERRY ROSE.

Consulter notre site internet : WWW.SI-GERPINNES.BE

#### **CASSAGES DU VERRE PENTECOTE**

Joncret	Salle des Guichoux	Mardi de Pentecôte 10 juin à 22h
Flaches	Maison de village	Dimanche de Pâques 20 avril à 20h
Fromiée	Salle de Fromiée	Mardi de Pentecôte 10 juin à 24h
Gerpinnes	Salle communale	Lundi de Pâques 21 avril à 18h
Hymiée	Café le Bistrot	Lundi de Pâques 21 avril à 16h
Gougnyes	Salle des Fêtes	Lundi de Pâques 21 avril à 14h
Villers-Poterie	Salle communale	Dimanche de Pâques 20 avril à 14h
Acoz	Café El Coqui	Dernier samedi de juin 28 juin à 19h

## N ATURE ET ENVIRONNEMENT

A l'occasion des jours fériés de l'année 2003, le parc à conteurs sera fermé suivant le calendrier ci-après:

#### **Calendriers des différentes collectes de déchets ménagers**

##### **Collectes hebdomadaires des immondices:**

Les collectes hebdomadaires des immondices sont fixées au:

- **Lundi** : Acoz, Gerpinnes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval – **Mardi** : Fromiée, Gerpinnes-centre, Gougnyes, Hymiée, Villers-Poterie.

A l'occasion des jours fériés de l'année 2003, ces collectes hebdomadaires seront modifiées comme suit:

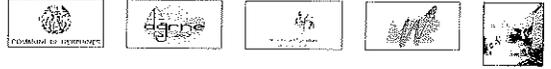
Jour férié	Date	Remplacement
Pâques	Lundi 21/04/2003	Samedi 19/04/2003
Pentecôte	Lundi 09/06/2003	Samedi 07/06/2003

Collectes sélectives de papiers et cartons	Mai	Juin
Acoz, Gerpennes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval,	Lundi 12	Mardi 10
Fromiée, Gerpennes-Centre, Gougnyes, Hymiée, Villers-Poterie.	Mardi 13	Mardi 10
Collectes sélectives de verre		
Acoz, Gerpennes-Flaches, Joncret, Lausprelle, Loverval,	Lundi 12	
Fromiée, Gerpennes-Centre, Gougnyes, Hymiée, Villers-Poterie.	Mardi 13	

#### Dépôts volontaires au parc à conteneurs

Le parc à conteneurs de Gerpennes est situé: Rue J.J. Piret à Joncret (Tel.: 071/50.30.07).  
Ses heures d'ouverture sont: de 11 à 17h en semaine et de 8 à 16h le samedi.

A l'occasion des jours fériés et en raison des récupérations 2003, le parc à conteneurs sera fermé les Mardi 22 avril, Lundi 05 mai, Lundi 02 juin et Mardi 10 juin.



### JARDIN NATUREL DE GERPINNES

#### Visitez le "Jardin naturel de Gerpennes"

le samedi: de mai à septembre de 14h00 à 18h00 - entrée gratuite

Possibilité de visites en semaine pour les groupes et les écoles.

Où? en plein centre de Gerpennes - rue du parc Saint-Adrien entre la cure et le cimetière: un lieu de calme, de promenade et de découverte.

Créé par le Magnolia dans le cadre du PCDN en collaboration avec l'Administration Communale de Gerpennes et le soutien de la Région Wallonne.

Qu'est ce qu'un jardin naturel: c'est un jardin qui regroupe l'ensemble des biotopes de notre région à savoir: la haie vive, le bosquet, la mare, le pré fleuri, les vieilles souches, les vieux murs, les milieux rudéraux.

Ces milieux sont constitués uniquement de plantes de nos régions qui ont toutes un rôle à jouer dans l'équilibre naturel et qui en plus ont des qualités culinaires, médicinales, mellifères ou ornementales.

Vous y découvrirez la flore mais aussi la faune de nos jardins; vous y apprendrez à créer un jardin naturel où chacun des habitants a sa place et son utilité (oiseaux, insectes, plantes, etc.).

Pour visites en groupe et tous renseignements tél.: 071/50.22.28

#### Conférences organisées par le Cercle Horticole "Le Magnolia" Régional "LE NATUREL"

Avec le soutien de la Direction Générale des Affaires Culturelles de la Province du Hainaut. Tous nos conférenciers sont agréés par le Ministère de l'Agriculture. Les conférences débutent à l'heure précise

**Entrée gratuite** - Invitation cordiale à tous!

**Section de Gerpennes:** à 19h30 - Maison de Village de Gerpennes - Flaches, rue Paganetti

Le 11/04/2003 - M. HANOTIER - Plantation et association de couleur (parterres)

**Section de Loverval:** à 19h30 - Salle paroissiale - Place Brasseur

Le 14/04/2003 - M. HANOTIER - Plantation et association de couleur (parterres)

**Section de Villers-Poterie:** à 19h30 - Salle des fêtes

Rue des Presles, 61

Le 16/04/2003 - M. JOURDAIN - Amendements et engrais (fumiers, humus, terreaux, etc.)

**Section de Acoz-Joncret:** à 19h30 - Salle "Marcel Mélot"

Rue J.J.Piret

Le 21/04/2003 - M. HANOTIER - Plantation et association de couleur (parterres)

Si vous souhaitez vous affilier au Cercle Horticole « Le Magnolia » et profiter de tous les avantages, il suffit de verser la cotisation annuelle de 4 Euros au compte 260-0606915-55 en indiquant la section à laquelle vous souhaitez appartenir.

Si vous rencontrez des problèmes dans vos plantations, n'hésitez pas à nous poser vos questions, soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional: Guy DUPONT, tél. 071/50.22.28

**INROMA** édition

**Ce bulletin est réalisé par la s.c.r.l. INROMA**  
**Rue Saint-Roch 59 - Fosses-la-Ville**

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous au 071.71.32.91 ou faxez au 071.71.15.76 • E-mail: inroma@skynet.be

Votre délégué commercial M. Dequenne se fera un plaisir de vous rencontrer  
GSM 0478.42.61.81

**CENTRE COMMERCIAL DU BULTIA**

**MAXI PHOTO EXPRESS**

**GERPINNES**

**VOS FICHIERS NUMERIQUES**  
(CD-R, PCcard, CompactFlash, SmartMedia...)  
imprimés sur du papier photo de haute qualité

**EN HEURE**

**Vincent.**

**Tailleurs Hommes - Dames**  
**Prêt-à-porter - Chemiserie**

Rue Neuve 23 - GERPINNES (Bultia) Tél. 071.21.75.76 - 071.45.45.34

**Gyliane Séduction**

6280 GERPINNES  
(Complexe du Bultia)  
Tél. 071.22.06.04

**BEAU CHOIX EN LINGERIE DE JOUR ET DE NUIT • PANTIES**  
**SOUS-VÊTEMENTS DE GROSSESSE ANITA • BALNEAIRES**

Philippe Natyqum